



Simplifiez- vous le tri

(GUIDE
DU TRI)



Vos équipements

Emballages en plastique, en métal, en carton

● Les caissettes ou conteneurs jaunes sont destinés à recueillir les emballages en plastique, métal ou carton.

▲ Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre quartier.



Verre

● Les caissettes jaunes ou les conteneurs verts sont destinés à recueillir les emballages en verre.

▲ Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre quartier.





Journaux, magazines

- Les caissettes jaunes ou les conteneurs bleus sont destinés à recueillir les journaux et magazines.
- ▲ Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre quartier.



Ordures ménagères

- Vos ordures ménagères et emballages souillés doivent être jetés dans votre poubelle habituelle.
- ▲ Un doute ? Jeter l'emballage avec les ordures ménagères.

Plastique :

seuls les bouteilles et les
flacons avec leurs bouchons
se recyclent



Bouteilles d'eau,
de jus de fruit,
de soda,
de lait,
de soupe



Non recyclé > À jeter dans votre poubelle habituelle



Sacs
en plastique



Suremballages,
sacs et films
en plastique



Pots
de produits
laitiers



Barquettes
en polystyrène



Les déchets
laissés dans la
caissette jaune



Un doute? Jetez avec les ordures ménagères

Le saviez-vous? 26000 bouteilles en plastique triées = 1950 pulls



Flacons de produits ménagers



Cubitainers



Flacons de produits d'hygiène

Bouteilles et flacons
en plastique

Les boîtes métalliques, les briques alimentaires et les cartons, bien vidés de leur contenu, se recyclent



Boîtes et
suremballages
en carton



Non recyclé > À jeter dans votre poubelle habituelle



Emballages sales non vidés



Couches



Mandrins



Les déchets
laissés dans la
caissette jaune



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Le saviez-vous ? 66667 canettes en aluminium tr



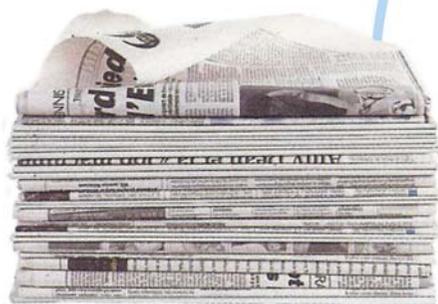
Briques alimentaires



Bidons de sirop,
aérosols,
boîtes de boisson
et de conserve

Boîtes métalliques,
briques, cartons

Les journaux, magazines et prospectus se recyclent



Journaux



Non recyclé > À jeter dans votre poubelle habituelle



Films en plastique de
suremballage de journal



Les déchets
laissés dans la
caissette jaune

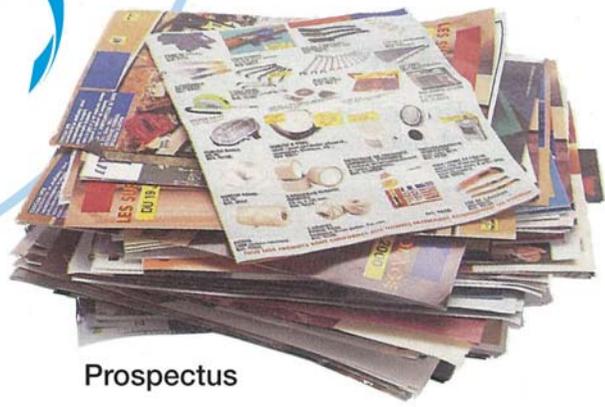


Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Le saviez-vous ? 1 tonne de papiers recyclés = 20 arbres économisés



Magazines
et catalogues



Prospectus

Journaux,
magazines

Les emballages en verre, bien vidés, sans bouchon ni capsule, se recyclent



Bouteilles et flacons



Non recyclé > À jeter dans votre poubelle habituelle



Ampoules électriques et à halogène



Vaisselle, faïence, porcelaine



Casseroles vitroceram



Pots de fleurs



Les déchets laissés dans la caisse jaune



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères



Pots et bocaux



Bouteilles, bocaux,
pots en verre

100 nouvelles bouteilles en verre = 0,5 m³ d'eau économisé

Pour tous vos autres 4 déchèteries sur le territoire

Les déchets ménagers spéciaux

(solvants, peintures, radiographies, colle, huile, batterie véhicule léger...)

→ Ils sont à déposer
à la déchèterie



Les déchets verts

(végétaux, gazon, feuilles, branches d'arbre...)

→ Ils sont à déposer
à la déchèterie



Les cartouches d'imprimantes

→ Elles sont récupérées :
• chez certains commerçants
• à la déchèterie



Les piles

→ Elles sont récupérées :
• chez certains commerçants ;
• à la déchèterie ;
• dans les mairies



Déchèterie de **Marange-Silvange**

	HIVER	ETE
Lundi	9h30-12h	9h30-12h
Mardi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h
Mercredi	14h-16h	9h30-12h • 14h-18h
Jeudi	14h-16h	14h-18h
Vendredi	9h30-12h • 14h-16h	14h-18h
Samedi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h

Déchèterie de **Amnéville "Moulin Neuf"**

	HIVER	ETE
Lundi	14h-16h	14h-18h
Mardi	14h-16h	14h-18h
Mercredi	9h30-12h	9h30-12h
Jeudi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h
Vendredi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h
Samedi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h

IMPORTANT

Le passage horaires d'hiver / horaires d'été s'effectue suivant l'alternance officielle des changements d'heures HIVER/ÉTÉ

déchets :

de la CCPOM

Les encombrants
(matelas, meubles)

➔ Ils sont à déposer
à la déchèterie



**Les déchets d'équipement électrique
et électronique**
(téléviseur, électroménager, tondeuse,
aspirateur,...)

➔ Ils sont à déposer
à la déchèterie



Les médicaments
(emballages,
médicaments périmés)

➔ Ne les jetez surtout pas !
Adressez-vous à votre pharmacien
ou à votre médecin,
qui en assureront
la collecte.



Les lampes basse consommation

➔ Elles sont récupérées :
• chez certains commerçants
• à la déchèterie



Déchèterie de **Moyeuve-Grande**

	HIVER	ETE
Lundi	9h30-12h	9h30-12h
Mardi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h
Mercredi	14h-16h	9h30-12h • 14h-18h
Jeudi	14h-16h	14h-18h
Vendredi	9h30-12h • 14h-16h	14h-18h
Samedi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h

Déchèterie de **Ste-Marie-aux-Chênes**

	HIVER	ETE
Lundi	14h-16h	14h-18h
Mardi	14h-16h	14h-18h
Mercredi	9h30-12h	9h30-12h
Jeudi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h
Vendredi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h
Samedi	9h30-12h • 14h-16h	9h30-12h • 14h-18h

IMPORTANT

Le passage horaires d'hiver / horaires d'été s'effectue suivant
l'alternance officielle des changements d'heures HIVER/ÉTÉ



Le saviez-vous ?



■ Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?

Les sacs et les suremballages sont fabriqués avec des plastiques trop fins, qu'il vaut mieux incinérer pour en récupérer l'énergie.

■ Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballage de meuble ou de taille supérieure à 60 cm) doivent être amenés à la déchèterie. Ils ne doivent pas être placés dans les bacs de tri.

■ Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non. Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.





■ Faux ami !

Ce sigle ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable. Il indique uniquement que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers.

■ Que se passe-t-il si je me trompe de bac ?

C'est tout le contenu du bac qui est pollué par les déchets non recyclables. Le collecteur est alors autorisé à refuser le contenu du bac.



■ Est-ce utile d'écraser les bouteilles avant de les jeter ?

Oui : vous réduirez ainsi leur volume et faciliterez leur collecte et leur recyclage. Mais, attention : écrasez-les à plat (sur une table, par exemple) et rebouchez-les pour qu'elles ne se regonflent pas.



Écrasez votre bouteille (débouchée) à plat.



Rebouchez-la. Vous pouvez la déposer dans la caisse, le conteneur ou la bulle jaune.



Un doute ? Une question ?

Pour répondre à toutes vos questions, nous avons mis à votre disposition ce numéro de téléphone :

03 87 58 58 74

N'hésitez pas ! Contactez-nous

MATIN

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

APRES-MIDI

lundi au jeudi de 13h30 à 17h00

Vendredi de 13h30 à 16h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE-MOSELLE



34, Grand'rue - 57120 ROMBAS
Tél. 03 87 58 58 74 - Fax 03 87 67 59 48
E-mail : ccpom@ccpom.fr

